

Recours adressé aux entités
 privées financières qui dirigent
 l'Occident et au Conseil d'État
 français dans une procédure
 administrative, par un simple
 citoyen, un non-puissant,
 appartenant à la masse qui
 rapporte et qui est encadrée
 par l'Administration devenue
 un service privé des entités.

Michel Dakar, le 11 avril 2021,
 Villequier, Rives-en-Seine,
 France

M. MUMMR

MICHEL DAKAR
 9, Route de barre y va
 VILLEQUIER
 76490 RIVES-EN-SEINE
 02 32 70 82 35

Publication sur
<http://www.aredam.net>

(11 pages PDF)
<http://aredam.net/recours-entites-privées-coupole-et-conseil-etat-francais.pdf>

Il fallait sauter le pas, 2
et exprimer publiquement la
réalité de l'Occident, que l'État
n'existe pas et que sa direction
est assurée par ce que les
« complotistes » intitulent « l'État
profond », un conglomerat
obscur, dont les entités financières
ici saisies sont une branche
apparente, l'« État profond »
étant comparable à la
fameuse Couple de l'organisa-
tion secrète Cosa Nostra, Sicile.
Je m'adresse donc en même
temps à cette couple et au

Conseil d'État, à ce
dernier pour sauvegarder les
apparences et ainsi marquer
ma soumission volontaire à la
Coupole, mon maître.

Deux procédures administratives
me concernant sont arrivées à
terme en Cour d'appel de Nantes et
Nancy, en ma défaveur, je vous
demande d'annuler les deux
jugements.

Tout repose sur des faux commis
par des politiciens français,
que le Code Pénal français
réprime de 15 années de

réclusion criminelle et de
225.000 € d'amende, en
cours d'assises.

4

Je vous demande de casser ces
jugements n'ayant pas pris en
compte les faux et de
commander une enquête
policière, ce que je n'ai pas
pu obtenir en 3 années de
procédure.

Je vous demande d'ordonner
que l'enquête soit confiée
à la Police judiciaire et
de plus à un service spécialisé

5
à la fois dans la fraude et
le droit, car il y a complexité,
et que la Gendarmerie soit
écartée de l'affaire, car
le principal concerné par la
fabrication des faux a fait
entrer sa propre femme
comme gendarme, sur le lieu
même de la commission des
faux, et que la gendarmerie
fait tout ce qu'elle peut pour
ne pas enquêter.

Il faut bien relever que la
Gendarmerie Régionale, qui est

6
directement subalterne
du Ministre de la Défense, a
accepté en son sein en août 2020,
la femme d'un politicien
très connu localement, qui
défraye régulièrement la
chronique depuis 2016, et dont
son implication dans les faux
a même été explicitement
évoqué par le principal
quotidien régional dans son
édition de la ville d'un
précédent Premier Ministre,
le Havre.

Je me permets d'oser la remarque, dans l'intérêt de la poursuite des profits de la Coupoles, que même sous le régime de Cosa Nostra, il y a un ordre, car sans ordre, pas de profits. Les membres de Cosa Nostra se désignent d'ailleurs avant tout comme des hommes d'ordre. Ici, la gendarmerie ignore même le Code de Procédure Pénale, qui pourtant doit guider leurs plus petits gestes.

Toute cette affaire a pu
conserver un semblant d'ordre
grâce à un juge d'exception,
au départ de l'affaire,

8

Monsieur Jean-Louis JOECKLÉ,
équivalent au juge Giovanni FALCONE,
qui a résisté aux demandes
des politiciens faussaires. Il a
refusé de me condamner pour
dire la vérité, et donc a
consolidé l'ordre qui assure
vos profits.

Je ne plaisante pas et ne me
moque pas, l'intégrité est une
valeur profitable, elle garantit
les profits sur la durée.

On sait tous que nous sommes pris dans une tourmente, intitulée COVID, qui ne fait que débiter, et qui entraînera tout, comme un cyclone et tsunami, si l'ordre n'est pas solide, tout incluant vos profits.

Cela pourrait - à la limite - se jouer, si maintenant, et durablement, la plus grande partie de la planète n'échappait au non-ordre occidental, et visiblement dépendait d'un ordre qui lui est rationnel et ne fait que se renforcer.

Aussi, je vous le dis, en conclusion, dans l'intérêt de la courbe de vos profits, annulez les deux jugements des Cours administratives d'appel de Nantes et Nancy, et exigez une enquête judiciaire intégrale et compétente dans cette affaire de faux.

M. M. M. M. M.

- Annexe = 2 documents

Jugements des Cours administratives d'appel de Nantes et Nancy

- Page 11 : liens internet sur site <http://aredam.net/>

Scan PDF du recours :
(pages manuscrites)

- <http://aredam.net/recours-entites-privées-couple-et-conseil-etat-francais.pdf>

Video, texte manuscrit lu :

- <http://aredam.net/recours-entites-privées-couple-et-conseil-etat-francais.mov>

Texte manuscrit transcrit :

- <http://aredam.net/recours-entites-privées-couple-et-conseil-etat-francais.html>

Liste des adresses des entités, envoi postal du recours :

- <http://aredam.net/recours-liste-entites-finance-couple.pdf>

Ordonnances des CAA (Cours Administratives d'appel) de Nantes et Nancy :

- <http://aredam.net/ordonnance-CAA-Nantes-8-mars-2021-numero-20NTO1181.pdf>
- <http://aredam.net/ordonnance-CAA-Nancy-25-fevrier-2021-numero-20NCO1294.pdf>